|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/EXP/IPTK/GE/19/1 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 5 mars 2019 | | |

**Groupe spécial d’experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles**

**Genève, 17 mars 2019**

NOTE D’INFORMATION SUR LA MÉTHODOLOGIE ET LE PROGRAMME

*établie par le Bureau international de l’OMPI*

1. Conformément au mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (“IGC”) et aux décisions des trente‑septième et trente‑huitième sessions de l’IGC, l’objectif général du Groupe spécial d’experts sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles est de traiter des questions précises d’ordre juridique, politique ou technique. Les résultats de ces travaux feront l’objet d’un rapport et seront examinés par l’IGC.
2. La présente note d’information expose la méthodologie et le programme du groupe spécial d’experts, conformément aux décisions prises aux trente‑septième et trente‑huitième sessions de l’IGC.
3. Une note d’information distincte sur les questions de fond (document WIPO/EXP/IPTK/GE/19/2) mentionnera des questions plus précises et contiendra des informations générales sur la liste des questions à traiter. En ce qui concerne les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, la liste des questions à traiter est la suivante :
4. Objet, y compris définitions connexes.
5. Étendue de la protection
   * poursuite de l’examen d’une éventuelle “approche progressive” (protection différenciée)
   * critères à remplir pour bénéficier de la protection
   * définitions connexes.
6. D’une manière générale, ainsi qu’il ressort des décisions prises à la trente‑septième session de l’IGC, le groupe spécial d’experts agira de manière transparente et sans exclusive.

# Mandat

1. Ainsi qu’il ressort des décisions prises à la trente‑septième session de l’IGC, la session plénière de l’IGC est l’organe de négociation et de décision. Le groupe spécial d’experts est chargé d’appuyer et de faciliter les négociations dans le cadre de l’IGC en fournissant des conseils et des analyses sur les questions à traiter.

# Experts

1. Tous les experts participeront à titre personnel. Conformément aux décisions prises aux trente‑septième et trente‑huitième sessions de l’IGC, les experts invités à participer à la réunion figurent sur la liste des participants de la réunion (document WIPO/EXP/IPTK/GE/19/INF/1).
2. Il est proposé d’appliquer pour la réunion la règle de Chatham House, selon laquelle “les participants sont libres d’utiliser les informations reçues, mais ils ne doivent révéler ni l’identité ni l’affiliation des conférenciers, de même qu’ils ne doivent pas révéler l’identité des autres participants”.
3. Tous les participants sont priés de respecter le caractère officieux des travaux du groupe et de s’abstenir de divulguer au public, que ce soit “en direct” ou à tout moment ultérieur, le contenu ou la nature des discussions qui ont lieu durant les travaux du groupe, ni en termes généraux ni en citant les propos d’un expert en particulier.
4. Conformément aux décisions prises aux trente‑septième et trente‑huitième sessions de l’IGC, le Secrétariat de l’OMPI a invité trois experts à participer, à titre personnel, à la réunion :

* Mme Sharon Le Gall, maître de conférences, faculté de droit, Université des Antilles, St Augustine (Trinité‑et‑Tobago);
* Mme Harriet Deacon, chargée de recherche invitée, University of Coventry (Royaume‑Uni); et
* M. Dominic Muyldermans, conseiller juridique principal, CropLife International.

# Coprésidents

1. Conformément aux décisions prises aux trente‑septième et trente‑huitième sessions de l’IGC, le président de l’IGC, M. Ian Goss (Australie), a nommé coprésidents du groupe spécial d’experts Mme Sharon Le Gall et M. Chidi Oguamanam (professeur de droit, Université d’Ottawa (Canada)). Mme Le Gall fait partie des experts désignés par le Secrétariat de l’OMPI et M. Oguamanam des experts désignés par le groupe des pays africains.
2. Mme Le Gall et M. Oguamanam coprésideront le groupe spécial d’experts, présenteront les questions et animeront les débats.

# Compte rendu à l’IGC

1. Lors de la trente‑neuvième session de l’IGC, Mme Le Gall et M. Oguamanam, en leur qualité de coprésidents du groupe spécial d’experts, présenteront à la session plénière du lundi 18 mars 2019 un rapport sur les résultats des travaux du groupe spécial d’experts qui sera inclus dans le rapport sur la trente‑neuvième session de l’IGC. Le rapport des coprésidents sera établi et présenté sous leur propre responsabilité et autorité.

# Documents

1. Le groupe spécial d’experts peut s’appuyer sur tous les documents de travail de l’OMPI, y compris les documents WIPO/GRTKF/IC/39/4 et WIPO/GRTKF/IC/39/5, ainsi que sur toute autre contribution des États membres et tout document produit par le Secrétariat de l’OMPI.

# Programme

1. Le tableau ci‑après contient le programme proposé pour le groupe spécial d’experts, étant entendu qu’il y aura une certaine souplesse. Les coprésidents modifieront le programme comme ils le jugeront approprié.

|  |  |
| --- | --- |
| **Heure** | **Activité** |
| 9 h 00 – 12 h 00 | * Ouverture de la réunion par les coprésidents * Déclarations liminaires * Objet * Étendue de la protection |
| 12 h 00 – 13 h 30 | Pause déjeuner |
| 13 h 30 – 16 h 30 | * Étendue de la protection (suite) * Conclusion par les coprésidents |

[Fin du document]